

communiqué de presse et invitation aux médias 21/12/2016

Jeudi 22 décembre 2016 à 11h au SIT 16, rue des Chaudronniers

Multisol Chapes SA et son administrateur, Aziz Kosmann, ne respectent pas leurs engagements envers leurs ouvriers et jouent un poker menteur avec le SIT ! Les ex-grévistes sont prêts à reprendre leur mouvement de lutte !

L'administrateur de Multisol Chapes SA, Monsieur Aziz Kosmann, s'est engagé par écrit vendredi 16 décembre à verser une avance de salaire à ses ouvriers en lutte de CHF 21'000 nets pour le 19 décembre 2016, en produisant aux représentants du SIT une copie d'un ordre de virement provenant de son compte du Credit Suisse. Il s'est par ailleurs engagé à verser le solde des salaires du mois de décembre, y compris le 13e salaire et le solde des salaires-vacances à son personnel d'ici aujourd'hui midi.

Hier, mardi 20 décembre, face à l'absence de tout versement de l'avance de salaires attendue, le SIT est intervenue fermement à l'encontre de Monsieur Kosmann. Après moult palabres et excuses bidons justifiant le non-versement de cette avance d'un montant pourtant insignifiant pour une entreprise de cette envergure, ce dernier a finalement donné rendez-vous aux représentants du SIT dans une cage d'escalier des Pâquis se trouvant à côté de son cabaret, le Must, pour leur remettre en cash la somme exigée.

A cette occasion, Monsieur Aziz Kosmann est revenu sur ses engagements pris concernant le paiement du solde des salaires-vacances, affirmant avec un aplomb sidérant que c'était au GGE d'assumer ce paiement. Contacté sur cette question qui, soit dit en passant ne faisait pas l'ombre d'un pli pour le SIT, son directeur, Monsieur Peter Rupf, a confirmé hier dans la journée par mail au soussigné que l'entreprise, Multisol Chapes SA, devait s'acquitter bien évidemment des salaires-vacances pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016, dans la mesure où elle avait été radiée de son association patronale le 30 juin 2016.

Compte tenu de la situation, le SIT n'a par conséquent pas été surpris de constater à 12h00 aujourd'hui que la deuxième partie de l'accord ayant permis aux ex-grévistes de reprendre leur activité vendredi dernier à 13h00 n'avait pas été respectée.

Au moment où nous écrivons ces lignes, Multisol Chapes SA n'a versé en tout et pour tout que la somme nette de CHF 48'662.65 en faveur de ses ouvriers en lieu et place des CHF 97'054.10 dus selon les fiches de salaire remises vendredi 16 décembre en annexe de son engagement écrit.

Le SIT n'a également pas été surpris d'apprendre que cette somme n'a été versée qu'en faveur des travailleurs au bénéfice d'un statut légal et d'un contrat de travail fixe, et qu'elle ne comprenait pas le versement du solde des salaires-vacances. Ce versement partiel participe d'un objectif évident de l'administrateur : diviser les salariés !

Le fait que Monsieur Aziz Kosmann se soit versé aujourd'hui un confortable salaire de CHF 15'493.90, alors que ses ouvriers sans statut légal n'ont pas reçu un centime, est d'autre part révoltant.

A ses pratiques frauduleuses, voire mafieuses, Monsieur Aziz Kosmann rajoute désormais un extraordinaire cynisme !

Aussi, l'ensemble du personnel se réunira ce soir au SIT à 19h00 en Assemblée générale pour décider des mesures de lutte à prendre demain matin pour récupérer les quelques CHF 50'000 nets que leur employeur leur doit encore.

Avant de se prononcer, il prendra connaissance des évolutions qui pourront encore intervenir ces prochaines heures et de la situation de Multisol Chapes SA vis à vis de ses clients, lesquels, à l'exception d'EDIFEA, n'ont pour l'instant pas pris la peine de répondre au courrier que le SIT leur a adressé vendredi dernier; courrier qui exposait clairement la situation financière de l'entreprise et demandait à ce que tout règlement de facture soit suspendu à titre de garanties sur les salaires des ouvriers.

Ce silence assourdissant, provenant de grandes entreprises de la place telle qu'Implenia ou d'entité publique telle que la Ville de Genève, démontre que dans ce canton, la bonne marche des affaires prime sur la justice sociale.

Le SIT vous invite à participer à une conférence de presse jeudi 22 décembre à 11h00 dans ses locaux sis 16, rue des Chaudronniers, en présence des travailleurs, afin de vous exposer les mesures de lutte qu'ils auront été amenés à prendre lors de leur AG de ce soir et dénoncer encore une fois l'inertie des autorités judiciaires dans cette affaire scandaleuse.

Pour tout renseignement complémentaire :

Thierry Horner

secrétaire syndical SIT

thorner@sit-syndicat.ch

t +41 (0) 22 818 03 00

t +41 (0) 78 751 24 40

Résolution des travailleurs de l'entreprise, Multisol Chapes SA

Réunis en Assemblée générale ce mercredi soir au SIT, les travailleurs de l'entreprise Multisol Chapes SA, constatant que :

l'administrateur de l'entreprise Multisol Chapes SA, Monsieur Aziz Kosmann, n'a pas respecté ses engagements pris le 16 décembre dernier ;

Monsieur Aziz Kosmann n'a versé que la somme nette de 48'662.65 en lieu et place de la somme nette de frs 97'054 correspondant au paiement du solde des salaires du mois de décembre 2016, du 13^{ème} salaire, et du solde des salaires-vacances ;

la garantie que cette somme n'est par ailleurs pas assurée ; l'argent n'étant encore pas sur leurs comptes bancaires ;

Monsieur Kosmann est revenu sur son engagement de payer le solde des vacances 2016 à l'ensemble du personnel affirmant à tort que c'est au GGE, par le biais de son directeur Monsieur Peter Rupf, d'en assurer le versement ;

Monsieur Peter Rupf a infirmé ces allégations par mail adressé hier au SIT ;

Monsieur Aziz Kosmann n'a pas versé le moindre centime aux ouvriers se trouvant dans une situation précaire, à l'exception de l'avance de salaire de frs 1'500 obtenu dans la douleur par le SIT le 20 décembre dans des conditions inacceptable ;

Monsieur Aziz Kosmann a tenté toute la journée de diviser les travailleurs en utilisant des moyens de pressions indignes connaissant la situation extrêmement précaire de plusieurs de ses ouvriers dont il abuse en toute impunité ;

la situation financière de l'entreprise est désespérée en raison de la mauvaise gestion de son administrateur ; occasionnant des poursuites avoisinant le million de francs notamment auprès des institutions sociales (AVS, LPP, SUVA, APG FAR etc.)

des chances existent toutefois encore de toucher le solde de leur salaire avant la fermeture des chantiers prévue vendredi 23 décembre pour une durée de 3 semaines et avant une faillite qui semble inéluctable, en raison de certaines factures importantes encore ouvertes auprès de plusieurs clients ;

décide à l'unanimité de :

reprendre leur mouvement de grève dès demain matin jusqu'à réparation totale des préjudices subis par chacun d'entre eux ;

mandater le syndicat SIT pour notamment ;

intervenir auprès des différents clients de Multisol Chape SA et de l'administrateur de cette dernière, Monsieur Aziz Kosmann, afin d'obtenir des cessions de créances en leur faveur ;

intervenir auprès de l'Office cantonal de l'emploi et des différents caisses de chômage pour faciliter leur inscription et paiement de leurs indemnités chômage au cas, très vraisemblable, où ils devraient donner leur congé avec effet immédiat ;

Ils demandent également aux autorités judiciaires de prendre urgemment des mesures pour mettre fin aux pratiques frauduleuses de leur employeur afin de rétablir la justice social.

Résolution votée à l'unanimité le 21 décembre 2016



Communiqué de presse du 22 juin 2017

Pris la main dans le sac par le SIT, Implemia continue pourtant à bafouer la justice sociale !

Si, à la suite de l'action du SIT, le géant de la construction a finalement résilié son mandat avec l'entreprise fraudeuse Multisol Chapes SA sur son chantier du Grand-Saconnex, il le fait dans un mépris total des représentants syndicaux et des travailleurs présents hier matin devant le siège de l'entreprise.

Ce jeudi, sous un soleil de plomb, le SIT et d'anciens employés de Multisol Chapes SA tenaient un piquet syndical devant le siège d'Implemia. L'action visait notamment à soutenir un jeune poseur de chapes, qui attend encore plus de 20 000 francs d'arriérés de salaire. Le SIT attendait alors de l'entreprise principale qu'elle prenne ses responsabilités vis-à-vis de son sous-traitant, et qu'elle suspende tout paiement à Multisol afin de rembourser l'employé lésé.

Avec une arrogance extraordinaire, la direction d'Implemia n' a pas daigné prendre contact avec les représentants du SIT, se contentant de leur envoyer deux de leurs collaboratrices, l'une pour leur proposer sans succès un café, l'autre pour les informer, dans un premier temps, que leur direction était en train de discuter de cette affaire, puis pour les aviser qu'aucune rencontre n'aurait finalement lieu aujourd'hui avec le SIT.

Face à ce refus, le SIT a exigé formellement une rencontre avec les responsables d'Implemia dans l'après-midi et leur a fixé un ultimatum à 4h30 pour se prononcer. Comme à son habitude.

Implenia a tout bonnement ignoré cette demande.

Alors qu'Implenia vient de se voir passer une commande pour 300 millions de travaux, le SIT est stupéfait par le refus catégorique du géant de la construction en Suisse d'assumer sa responsabilité solidaire, pourtant écrasante envers le jeune chapeur concerné, qui plus est pour un montant si dérisoire pour une entreprise de cette envergure. Cette stupéfaction est d'autant plus grande qu'elle a tout le loisir de se retourner contre Multisol Chapes SA et son administrateur, Aziz Kosmann.

Le SIT réaffirme encore aujourd'hui qu'Implenia, par son attitude irresponsable, se rend complice des pratiques mafieuses de Multisol Chapes SA.

Sa complicité se renforce encore puisque le SIT l'a dûment informé aujourd'hui que la situation de son sous-traitant s'était encore aggravée puisqu'elle émarge à l'Office des poursuites non plus pour un montant de CHF 700'000.- comme en décembre 2016, mais pour un montant de CHF 1'426'000.-- dont CHF 210'946 -- pour la caisse cantonale genevoise de compensation, CHF 70'000.-- pour la SUVA et CHF 57'500.-- pour la FAR et plus de CHF 400'00.—pour un seul fournisseur.

Implenia préfère protéger un voyou plutôt qu'un jeune travailleur. Le SIT en prend note et s'engage à prendre toutes les mesures de lutte nécessaires pour faire triompher la justice sociale.

Le SIT appelle les autorités politiques et judiciaires à prendre leurs responsabilités dans cet énième scandale dans la construction et à accueillir favorablement toutes les revendications des syndicats visant à renforcer les dispositions légales pour lutter contre le travail au noir, la sous-traitance sauvage et les faillites frauduleuses.

Personne de contact :

- Thierry Horner, secrétaire syndical, tél. 078 751 24 40